



Mairie de Larnaud



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL - VENDREDI 23 JUILLET 2021 A 20H30

L'an deux mil vingt et un, le 23 juillet (23 juillet 2021), à 20h30,
le Conseil Municipal de la Commune de LARNAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Larnaud sous la présidence de **David GUYOT**, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/07/2021

Présent(e)s : ANTIER Pierre, BORNOT-FAIVRE Carine, GUERRET Laurent, GUYOT David, LAUBEPIN Yvan, MARTY Paule, NAUDIN Martine, NOBLET Patrick, PERRON Gaël, VERNET Corinne.

Absent excusé: BLONDEAU-BOZON Sophie, GORSE Cyril, NOBLET Jean-Yves, ROUSSET Ghislain, TACCHINI-NOEL Olivia.

Secrétaire de séance: PERRON Gaël

Nombre de conseillers: Afférent au Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 10 -
Votants : 10

Mr le Maire demande à rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant la mise en œuvre du transfert de compétence « Maison de Service au Public » à la CCBHS
Unanimité

Approbation du précédent compte-rendu en date du 18 juin 2021 – ce point est reporté au prochain conseil, le compte-rendu n'ayant pas été joint à la convocation.

Finances

1) Achat maison Simonet

La vente a été signée ce matin par Mr le Maire.

Mr LANGDORF, chargé de projet territorial et Mr Menard, architecte paysagiste de la Préfecture sont venus visiter la maison cette semaine et vont venir pour nous aider (2 fois par mois) dans le projet aussi bien en architecture que pour chercher les financements.

Un groupe de travail regroupant les membres de différentes commissions sera créé car c'est un projet transversal qui intéresse plusieurs commissions communales.

Nous allons dans un premier temps élaborer un avant projet, avec l'appui des services de l'état.

2) Mise en place du RIFSEEP.

Après avoir écouté l'exposé de Mr le Maire, expliquant que cette mise en place découle d'une promesse faite aux employées par la précédente mandature et qui permettra de mieux rémunérer et fidéliser le personnel.

Le nouveau régime indemnitaire se compose de deux éléments :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle,
- le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »

Mairie de Larnaud

manière de servir.

La première partie sera versée de manière bisannuelle aux salariées après mise en place d'arrêtés individuels.

La seconde sera également versée de manière bisannuelle en fonction des résultats des entretiens individuels annuels.

Le conseil délibère favorablement :

Unanimité

3) Modification du temps de travail de la secrétaire :

Compte tenu du cumul des emplois de Mme ROSAIN Bénédicte qui porte son temps hebdomadaire de travail au-delà du maximum légal, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Le Maire propose à l'assemblée de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint administratif à temps non complet créé initialement pour une durée de 25 heures par semaine (par délibération du 30 janvier 2021) à 24 heures par semaine à compter du 1^{er} août 2021,

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné.

Le conseil délibère favorablement :

Unanimité

4) Modification du tableau des effectifs :

Compte-tenu de la précédente délibération, Mr le Maire expose qu'il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Cadre d'emplois	<u>Grade</u>	Nombre d'emplois, Durée hebdomadaire de service	Nombre d'emplois pourvus	Nombre d'emplois vacants
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial	2 emplois 37h51	2	0
Contractuel	Agent entretien	1 emploi 25h91	1	0
Adjoints Administratifs	Adjoint Administratif	1 emploi 24h00	1	0

Le conseil délibère favorablement :

Unanimité

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 - mairie@larnaud.fr - www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



Mairie de Larnaud

Affaires Générales

5) Logo

Mr le Maire a fait passer par mail au conseil les dernières propositions de logo.

Il présente aussi les différentes versions « tests » qu'il a réalisées.

Suite aux différents échanges, il fera également une version en insérant l'oiseau sur le logo « carré ».

Si cette solution est retenue, elle sera envoyée à l'agence graphique « rectangle » pour la remise en forme

6) Jura Recyclage

Mr le Maire a reçu une plainte de riverains de la rue de la gare concernant le bruit à certaines heures, les problèmes d'odeur et de déchets qui s'envolent.

Un rendez-vous s'est tenu cet après-midi avec le gérant du site (Mr Sécula) et les riverains.

Des solutions sont déjà en cours de réalisations, tel qu'un filet qui sera être mis en place d'ici octobre pour retenir une partie des déchets.

En ce moment l'entreprise est face à un surplus d'activités dû aux inondations qui ont entraîné un apport de déchets non prévisible et également une pénurie de main d'œuvre dans le transport.

Selon l'arrêté préfectoral, le départ des camions du site est autorisés entre 06h00 à 22h00. Le gérant procédera à la vérification des disques des chauffeurs afin de s'assurer qu'ils respectent bien cet horaire.

Le passage du portail semble bruyant, l'entreprise travaille sur le sujet afin d'améliorer de manière efficace et durable ce franchissement.

Un nouveau responsable de site a été nommé, le gérant a laissé ses coordonnées personnelles aux riverains afin de pouvoir être plus réactif à leurs demandes et de pouvoir cibler au mieux les transports problématiques au niveau des odeurs.

Une équipe de dératissage vient une fois par mois.

7) Voirie VC9.

Route de Villevieux à Fontainebrux.

Une réunion a eu lieu entre les différentes communes concernées. Le parcours de la chaussée a été fait « à pied » afin de mieux se rendre compte des travaux à réaliser. Dans l'urgence, une réfection du bord de la chaussée dans les endroits les plus dégradés sera effectué.

Un calibrage de la chaussée est proposé, afin de déterminer les points les plus critiques, mais également pour statuer sur la largeur de chaussée à retenir (entre 4.00 et 5 mètres)

Pour rappel la route est située à raison de 900 mètres sur le territoire de Larnaud et 300 mètres sur Villevieux.

Villevieux serait favorable à 4.5 mètres de largeur. Peut-être serait-il possible de faire seulement 4.2 mètres avec de îlots de croisement.

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »

Mairie de Larnaud

Il faudra ensuite passer une convention pour le financement ainsi que l'entretien entre les différentes communes et trouver une clef de répartition pour l'entretien ultérieur, en incluant Fontainebrux et Les Repôts qui en sont les principaux utilisateurs (même si la route n'est pas sur leur territoire).

8) **Marché de producteurs**

Beaucoup moins de monde que pour les autres éditions, certainement dû au mauvais temps la veille.

Le prochain aura lieu le 4 août.

Ivan Laubépin se renseigne pour trouver une solution pour remplacer le boulanger qui sera malheureusement absent pour cette édition.

Prévoir une insertion dans le journal ainsi que demander à Bletterans pour une insertion sur les panneaux lumineux.

Laurent Guerret et Ivan Laubepin se chargent de mettre en place les banderoles.

9) **Désignation référent Ambroisie**

Pierre ANTIER est volontaire pour être référent Ambroisie pour la commune (en lien avec Philippe THIBERT pour la FREDON).

10) **Correspondant défense**

Monsieur le Maire expose la nécessité de nommer dans les meilleurs délais un correspondant défense pour la commune.

Il précise que le conseiller municipal en charge des questions de défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense. Il sera destinataire d'une information et sera susceptible de s'occuper notamment du recensement militaire.

Mr PERRON Gaël indique qu'il se porte volontaire pour occuper le poste.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré désigne Mr PERRON Gaël, conseiller municipal, en tant que correspondant défense de la commune.

Mr PERRON Gaël n'a pas participé au vote.

Le conseil délibère favorablement :

Unanimité

11) **Dégâts inondations**

Nous n'avons pas eu de demande de la part d'habitants mais nous avons eu un chemin endommagé par le débordement de l'Étang des Tartres.

Nous avons donc fait une demande de reconnaissance en catastrophe naturelle.



Mairie de Larnaud



Urbanisme

12) Urbanisme : Le point sur les dossiers en cours

Mr le Maire fait le point sur les dossiers en cours d'instruction et sur ceux acceptés ou refusés depuis le dernier conseil.

1 Déclaration préalable a été acceptée :

- MARTY Georges Mur de cloture

5 sont en cours d'instructions : déplacement abri de jardin, 2 piscines, clôture et division parcellaire.

5 Permis de construire ont été acceptés :

- PELLETIER Sophie Extension de maison
- SIRDEYS Jérémy Maison
- BERNARD Christian Maison
- FOLLEY Florent Réhabilitation de maison
- GERARD Jonathan Maison

2 sont en cours d'instruction : 1 maison et une nouvelle installation industrielle.

13) DPU Maison Verges

Nous avons reçu de la part du notaire la déclaration d'intention d'aliéner pour la maison Verges.

Monsieur le Maire a pris attache avec un notaire indépendant à cette affaire afin d'avoir tous les tenants et les aboutissants d'une telle décision.

Le projet communal n'étant pas suffisamment abouti à ce jour, il semble compliqué de bloquer l'argent de la transaction pendant 5 ans. Il serait préférable de se concentrer sur les projets en cours.

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil pour abandonner le droit de préemption.

Le conseil est favorable à cette proposition:

Unanimité

Communauté de communes Bresse Haute-Seille

14) Réunion mutualisation

Jean-Louis Maître a demandé à Monsieur le Maire de piloter un groupe de réflexion sur la mutualisation au sein de la CCBHS.

A l'origine, sur notre commune, la carence était surtout sur les services techniques .

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



Mairie de Larnaud

D'autres besoins sont apparus :

Commandes papeterie, plateforme de mise en commun des moyens, des contrats avec des entreprises spécialisées, mise en place d'un service de remplacement pour les ATSEM ou les secrétaires de mairie (avec éventuelles astreintes, notamment pour les décès), prêts de véhicule.

Pour mener à bien cette mission, il faut recenser les besoins des communes afin de pouvoir recruter. Il est donc nécessaire que les communes s'engagent sur un nombre d'heures mensuelles pour évaluer au mieux le coût de la mise en place de ces services.

15) Réunion Natura 2000

Très intéressante. L'intervenante à expliquer « Pourquoi Natura 2000 ? », quel est son impact sur la commune ?

Présentation des espèces protégées sur la commune : le crapaud à ventre jaune et le courlis (oiseau).

Les contraintes induites tels que les îlots de sénescences : interdiction d'exploiter le bois pendant 30 ans. (nous n'en avons pas sur la commune)

Les maires concernés émettent l'hypothèse de se porter acquéreur de l'étang des Tartres et monter un projet commun.

Monsieur le Maire a pris attache avec la police de l'eau qui doit revenir vers lui pour lui indiquer les différentes subventions qui peuvent être espérées.

De son côté la SAFER indique que des porteurs de projets sont toujours intéressés par ce bien.

16) PLUI

Suite à la dernière réunion de bureau, n'ayant pas les chiffres officiels mais nous avons assez d'éléments pour dire que le PLUI n'a pas été adopté pour le territoire de la CCBHS.

Ce n'est pas forcément une bonne nouvelle pour LARNAUD car notre carte communale arrive à terme et qu'il va falloir réinvestir et se lancer dans un nouveau projet.

A moins que la CCBHS ne refasse une consultation.

17) Maison France Service

Monsieur le Maire expose que La CCBHS a délibéré le 23 juin 2021 pour le transfert de la compétence et la gestion d'un Espace France Service.

Pour que cette délibération soit actée, il faut que chaque commune délibère de manière concordante.

Considérant que ce réseau vise à faciliter l'accès aux citoyens à un panier de services publics de qualité ;

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »

Mairie de Larnaud

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le transfert de la compétence « création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de services publics y afférentes ;

PREND NOTE que ce transfert de compétence sera réalisé après mise en œuvre de la procédure prévue par le code général des collectivités territoriales relative à l'obtention de la majorité qualifiée des communes ;

PREND NOTE que la présente délibération fera l'objet d'une notification à la CCBHS ;

AUTORISE M. le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil délibère favorablement :

Unanimité

Logements communaux

18) Point sur les logements communaux

Le F3 est terminé. Une annonce est passée, sur le bon coin, et sur le Facebook de la mairie.

Par ailleurs, la CCBHS nous a envoyé un mail pour chercher des logements pour les personnes sinistrées suite aux inondations.

Monsieur le Maire va se renseigner auprès de la CCBHS afin de savoir qui prend en charge les loyers et quelles sont les garanties pour la commune, sachant que nous venons d'investir de grosses sommes dans cet appartement.

Questions diverses

19) Bassin versant de la Seille

Suite à la réunion c'est Stéphane Lamberger, Vice président à la CCBHS qui a été nommé président de EPAGE

Une enquête a été envoyée aux maires concernés pour faire un état des lieux suite aux derniers épisodes pluvieux

20) Portes des logements de la Poste

Suite au sinistre survenu sur les logements de la poste, nous avons 2 devis pour le remplacement des portes palières. Ils ont été envoyés à l'assureur, Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil pour valider la commande

Le conseil est valide cette demande :

Unanimité

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »

Mairie de Larnaud

21) Plateau Sportif

Les travaux du City (terrassement) vont démarrer milieu de semaine prochaine.
La réception de la plateforme sera réalisé début septembre pour un montage du plateau deuxième quinzaine de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50

Le Maire, David GUYOT

